

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par arrêté interministériel du 24 novembre 1994, l'office public communautaire d'HLM de Villeurbanne a été transformé en office public d'aménagement et de construction (OPAC).

Le conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne comprend vingt et un membres et la Communauté urbaine est représentée par sept élus au sein dudit conseil.

B - Propose de désigner les sept représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1994 ;

Vu le résultat du scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Gilbert Chabroux, Philippe Dibilio, Marc Fraysse, Pierre Magnard, Bernard Rivalta, Michel Servy et Raymond Terracher en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,